

L'an deux mil quinze et **le treize novembre à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, Maire.

Présents: Mme Evelyne MONFRAY, Messieurs BAILLY-BECHET, Pierre BOULLY, Stéphane CANTE, Hugues DE BROSES, Arnaud DE CERTAINES, Brice DUCRUIX, Emile LIEBAUD, Régis LORAS, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX et Dominique VIOT.

Absents :

Christèle FORET et Jean-Pierre BACHELARD

Nombre de conseillers en exercice : **14**

Présents et représentés : **12**

Date de la convocation : 09 novembre 2015

Date d'affichage : 09 novembre 2015

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Stéphane CANTE a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 23 octobre 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés au Conseil Municipal du 13 novembre 2015.

Ordre du jour

- Projet de fusion des Communauté de Communes
- Autorisation signature convention d'étude avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain

Délibérations

N°28 : Avis sur projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Monsieur le Maire expose le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI) de l'Ain reçu le 14 octobre courant.

Le projet présenté par le préfet de l'Ain prévoit la fusion des communautés de communes Val de Saône Chalaronne (8 428 habitants) et Montmerle 3 Rivières (11 272 habitants) pour atteindre un ensemble dépassant 15 000 habitants comme le demande la loi NOTRe du 7 août 2015.

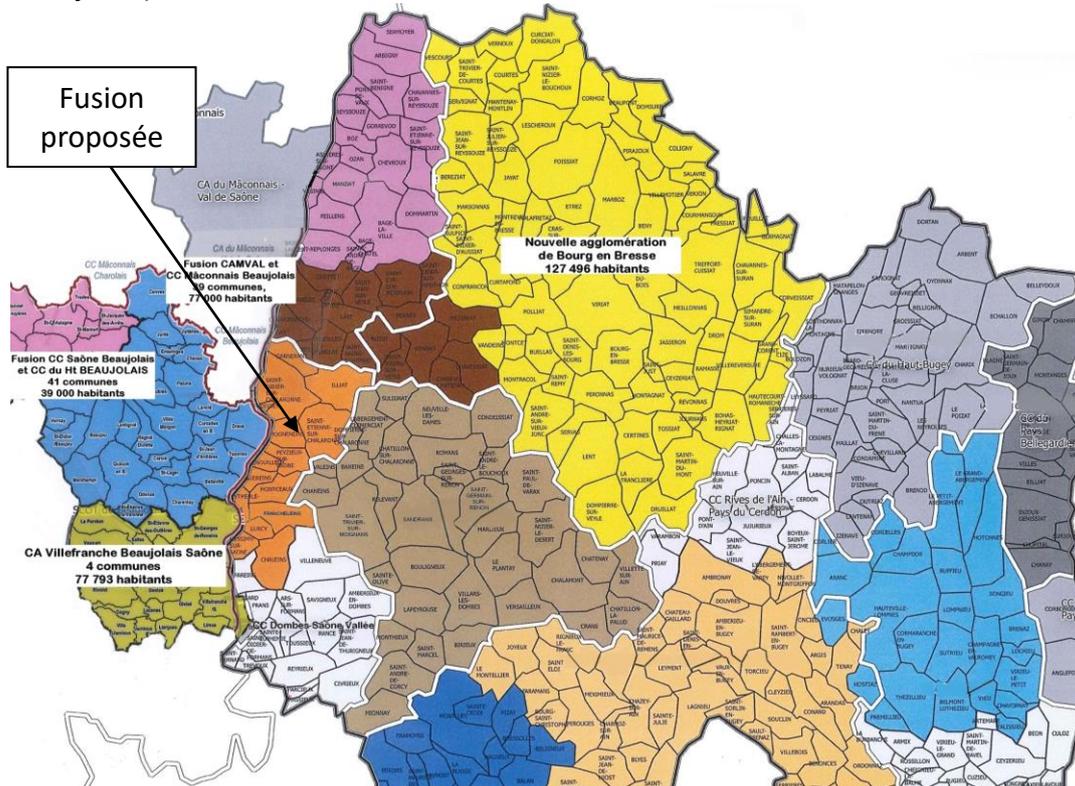
Monsieur le Maire évoque les différentes réflexions engagées sur ce sujet avec les communautés de communes Montmerle 3 Rivières ainsi que la communauté de communes Saône Beaujolais et Mâconnais-Beaujolais.

Il ressort de ses échanges une volonté à terme d'un rapprochement entre les 3 premières communautés de communes, les divergences provenant de l'échéance (2017 ou ultérieurement).

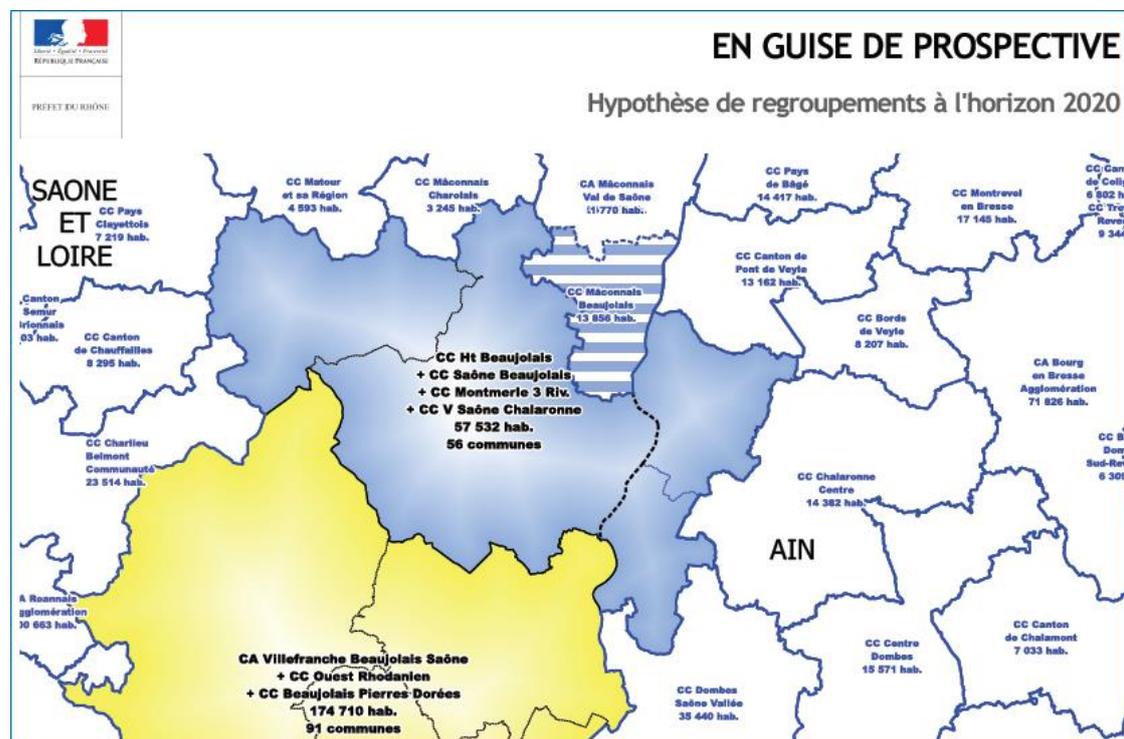
Monsieur le Maire fait part également du courrier reçu le 6 novembre du Préfet du Rhône, également Préfet de région, demandant la position du conseil municipal sur un futur rapprochement de ces 4 communautés de communes et l'échéance envisagée : 2017 ou 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, EMET, à la majorité des membres présents et représentés (8 voix pour et 4 contre), un avis défavorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale avec une fusion uniquement des deux Communautés de Communes Val-de-Saône Chalaronne et Montmerle 3 Rivières.

Il apparait clairement que cette fusion n'est qu'une première étape. La taille de la future communauté de communes atteindrait 19 700 habitants avec des ensembles autour de dimension très supérieures (37 000 habitants pour Chatillon-Centre Dombes-Chalamont, 127 000 pour Bourg-en-Bresse, 78 000 pour Villefranche, 77 000 pour Camval + Mâconnais-Beaujolais).



Le courrier du Préfet du Rhône atteste également que cette fusion n'est qu'une première étape. Le schéma envisagé pour 2020 est le suivant :



Les fusions de communautés de communes vont générer des dépenses d'études.

Faire la fusion en deux étapes génèrera des dépenses supplémentaires et donc un gaspillage des dépenses publiques.

Les périodes de fusion vont également mobiliser les élus et les équipes des communautés de communes au détriment des autres projets. Pour cette raison il apparaît souhaitable de faire la fusion en une seule étape plutôt qu'en deux afin de ne pas pénaliser les projets et donc les habitants.

La communauté de communes Saône Beaujolais est issue d'une fusion récente de la communauté de communes de « Belleville » et de celle de « Beaujeu ». Cette expérience de fusion est également un atout.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, recommande, à la majorité de 7 voix et 5 abstentions des membres présents et représentés, une fusion au 1^{er} janvier 2017 des communautés de communes de Val-de-Saône Beaujolais, Montmerle 3 Rivières, Saône Beaujolais, Haut Beaujolais et, si possible, Mâconnais-Beaujolais.

N°29 : Autorisation signature convention avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour un schéma directeur des modes doux et de la voirie.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de lui accorder l'autorisation de signer la convention avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain concernant la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour un schéma directeur des modes doux et de la voirie.

L'objectif de cette étude est de déterminer les orientations des travaux souhaitables et les coûts associés afin de les budgéter sur plusieurs années en fonction des capacités de la commune.

Le coût de cette étude est de 6 300 € HT répartis pour moitié dans du recueil de données et pour l'autre moitié dans les propositions d'aménagement à l'échelle du cadastre. L'étude devrait durer 4 mois et démarrer au plus tard en janvier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE, à l'unanimité des membres présents et représentés, Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain concernant la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour un schéma directeur des modes doux et de la voirie.**
- **DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour en poursuivre l'exécution et à signer les documents afférents à cette convention.**

Rapports Commissions

Action sociale et culturelle et services à la population

Préparation du repas du CCAS du 10 décembre.

Groupement fioul : 13 livraisons le 28 octobre pour 13 900 litres à 0,58€/l.

Urbanisme et environnement

Des travaux ont été commandés à l'entreprise Berger à faire avant la fin de l'année :

- Reprofilage en enrobé de la chaussée au croisement Chemin des Croisettes- Chemin de Romans pour supprimer une rétention d'eau.
- Chemin des Bergerettes : aménagement pour capter le ruissellement d'eau pluviale.

Aire de repos des Leynards : suite aux réunions de quartier le conseil souhaite la ré-ouvrir. Le conseil départemental pourrait céder le terrain qui lui appartient pour 1 € symbolique. Le conseil demande si la communauté de communes ne pourrait pas en faire un projet dans le cadre du schéma touristique, l'aire étant l'entrée de la communauté de communes, y compris après 2017.

Vente de bois de la commune : pour l'instant une seule personne est intéressée.

Finances

Etat au 13 novembre :

58,96 % en dépenses fonctionnement

66,51 % en recettes de fonctionnement

69,68 % en dépenses d'investissement

77,13 % en recette d'investissement

Communication fêtes et cérémonies

La cérémonie du 11 novembre a attiré du monde et notamment les parents des JSP.

Préparation du bulletin communal : un devis a été demandé à DG Promo pour l'infographie et/ou l'impression.

Les articles commencent à arriver.

18 novembre : réunion de la commission pour la mise en place du comité des fêtes.

Questions / informations diverses

Les travaux d'assainissement par la communauté de communes sont terminés au niveau voirie. Il reste le raccordement électrique des pompes de relevage.

Une maison en centre village serait à vendre. Le conseil va étudier l'opportunité de l'acheter en liaison avec la Semcoda afin de développer l'offre locative.

Le conseil s'interroge sur l'information parue dans la presse sur l'arrêt du transport des scolaires lorsque le collège de l'enfant n'est pas celui du secteur. Cette position est en contradiction avec le discours pendant la campagne électorale sur la défense de la gratuité.

Les 5 ordinateurs fixes de l'école ont été changés. Le conseil remercie Brice Ducruix pour le temps passé en installation et configuration.

La séance est levée à 23h45.

Prochain Conseil le vendredi 11 décembre 2015 à 20h30

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Dominique VIOT.